

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 AVRIL 2023**

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 28 avril à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. EXBRAYAT Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents : Messieurs EXBRAYAT Stéphane, MOUNIER Christian, MARTEL Pascal, SAVY Bruno, GIRAUDET Olivier et Mesdames BERNE Lætitia, SABOT Hélène,.

Absents excusés : ROYET Philippe, LHOMME Peggy, BERNE Frédéric, VACHER Marc

Absents :

Procurations : Peggy LHOMME a donné pouvoir à Laetitia BERNE ; VACHER Marc a donné pouvoir à SAVY Bruno.

Laetitia BERNE est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2023

Le PV est adopté à l'unanimité et sera affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie dans les délais légaux.

2/ Délibération sur les indemnités maire et adjoints.

Les membres du conseil municipal, lors du vote des comptes administratifs le 9 mars 2023, ont demandé à M. le Maire d'étudier une revalorisation des indemnités des élus pour tenir compte de l'inflation. M. le Maire précise que son indemnité est par défaut fixée au montant du barème prévu par le code général des collectivités territoriales. Mais, à la demande du Maire, le conseil municipal peut délibérer pour lui accorder une indemnité de fonction inférieure.

M. le Maire indique que son indemnité lui suffit mais qu'il accepte une augmentation qui s'appliquera aussi aux adjoints.

M. le Maire propose donc une revalorisation de 5,8 % environ.

Le tableau des indemnités revalorisées est le suivant et s'appliquera à partir du mois de mai :

NOM Prénom	Fonction	Taux	Montant mensuel brut
EXBRAYAT Stéphane	Maire	20.10 % de l'Indice Brut Terminal	809.13 €
MOUNIER Christian	Adjoint	5.09 % de l'Indice Brut Terminal	204.9 €
BERNE Lætitia	Adjointe	5.09 % de l'Indice Brut Terminal	204.9 €
MARTEL Pascal	Adjoint	5.09 % de l'Indice Brut Terminal	204.9 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et une abstention (Pascal MARTEL) de revaloriser les indemnités des élus.

3/ Délibération autorisant l'adhésion de la commune de graix à la médiation préalable obligatoire auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre. Il s'agit d'un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Les Centres de Gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Cette médiation est assurée par le Centre de Gestion de la Loire en application de l'article 25-2 de la loi n°84-53 dès lors qu'une convention a été signée avec celui-ci.

Cette médiation proposée par le CDG42 est payante à partir du moment où elle est activée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette délibération.

4/ Acquisition d'une parcelle nouvellement créée en vue de la réalisation d'une citerne incendie enterrée aux réalles

Le cabinet de géomètre JULIEN d'Annonay a procédé sur le terrain aux prises de mesures pour la division de la parcelle A390, en présence de M. Daniel RIVAT propriétaire et du Maire. Les documents d'arpentage ont été transmis et ont été signés par les parties. Le cadastre a enregistré cette division qui crée deux nouvelles parcelles :

- * parcelle A770 de 215 m² devant accueillir la citerne incendie enterrée ;
- * parcelle A771 de 626 m² restant propriété de M. RIVAT.

Afin de finaliser l'acquisition de cette parcelle A770, il est proposé cette délibération qui permettra à M. le Maire de signer les actes d'achat. Il est précisé que les frais de géomètre et notariaux seront à la charge de la commune. Il est prévu que les travaux d'installation de cette citerne se déroulent en septembre/octobre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Commission d'appel d'offre : élection des membres.

Le projet de réhabilitation de la grange au village étant lancé, il convient de mettre en place cette commission d'appel d'offres qui étudiera au moment voulu les dossiers déposés par les entreprises. Dans les communes de – 3500 habitants, elle est composée du Maire et de trois membres du conseil municipal élus lors d'un vote à bulletin secret. Trois membres suppléants doivent être également élus.

Après échanges puis votes à bulletins secrets, sont élus :

Titulaires de la Commission d'Appel d'Offre

- M. MARTEL Pascal
- M. MOUNIER Christian
- M. SAVY Bruno

Suppléants de la Commission d'Appel d'Offre

- Mme SABOT Hélène
- M. ROYET Philippe
- M. GIRAUDET Olivier

6/ Approbation de la convention avec l'association « Tu Joues »

Lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2023, M. le Maire a exposé les nouvelles propositions d'animations et de contributions de la part de l'association de St-Julien-MM « Tu Joues ». A 10 voix pour contre une contre, il a été validé ces propositions.

Après échanges avec l'association, celle-ci propose une convention sur trois ans se terminant au 31/12/2026 qui détaille les engagements de chaque partie. Un comité de pilotage regroupant un membre de chaque commune ayant validé leur offre va être mis en place auquel participera M. le Maire.

Comme indiqué dans la convention, celle-ci deviendra caduque si une décision de financement communautaire du service de ludothèque itinérant était prise par la CCMP (NB : ce qui était normalement inscrit dans la Convention Globale Territoriale...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à huit voix pour et une abstention (Christian MOUNIER) cette délibération.

7/ Renouveaulement de la commission de contrôle des listes électorales.

La préfecture de la Loire a récemment rappelé que les membres de la commission de contrôle des listes électorales nommés à l'issue du renouvellement du conseil municipal le sont pour une durée de trois ans. Il convient donc de proposer à la préfecture de nouveaux membres. Pour cette désignation, aucun formalisme n'est prévu : il n'y a donc pas de délibération.

Après échanges avec M. Olivier GIRAUDET, ce dernier est d'accord pour poursuivre sa mission au sein de cette commission. Pour les deux autres membres, il sera proposé :

- * délégué du président du tribunal judiciaire : Mme Cécile EXBRAYAT
- * délégué du préfet : M. Marcel BERNE.

QUESTION DIVERSES :

- Mise à jour des chemins ruraux : présentation de l'avancement du dossier par O. Giraudet et C.Mounier
 - premiers retours du cabinet Julien ;
 - liste des propriétés communales.
- Retours réunion groupe de travail « EAU »
 - procédures estivales en cas de rupture approvisionnement sources privées ; **questionnement autour des abonnements et sur l'éventualité de mettre un forfait minimum d'assainissement**
 - proposition subventions achats récupérateurs d'eau de pluie ;
 - arrêtés cadre sécheresse préfecture ;
 - rencontre avec Matthieu SAPEY le jeudi 20/04
- Avancement du dossier de rénovation de la grange : C. MOUNIER.
 - écriture dossier de consultation architecte et prochain envoi aux architectes sélectionnés.
- Dénouement 2022-2023 : Eric Malaure a transmis la facture de clôture. Pour cette saison, le coût est de 5682 €. Une réunion bilan sera proposée à M. MALAURE.
- Travaux de sécurisation fibre optique et dissimulation Réalles : le chantier avance très bien. Olivier Giraudet participe aux réunions de chantier. Des arrêtés de circulation seront pris pour le chemin des Réalles.
- Infos subventions départementales et régionales : validation orale d'une subvention de 2228 € pour les travaux d'enrochement + 60 000 € à utiliser en enveloppe territorialisée pour la période 2023-2027.
Invitation à déposer plusieurs petits dossiers dans le cadre des enveloppes de solidarité pour 2024. La Région a envoyé un courrier invitant à transmettre des documents justificatifs pour une subvention de 60000 €.
- PNR : Réouverture du chemin entre les 2 Férandière par l'équipe d'entretien du Parc le mercredi 10 mai.
Projet de charte : le PNR attend les retours des conseils municipaux pour fin juin.
- Demande de vente d'une partie d'une parcelle communale par M. Michel PICHON (parcelle B905).

Le conseil municipal ne donne pas suite pour l'instant dans l'attente de l'avancement du projet patrimoine. Validation du devis du maçon Girodet pour la pose de tuyaux d'évacuation dans la cour de M. Pichon en prévision des travaux dans la grange, propriété de la commune.

- **Espace Déôme : proposition d'une matinée à la rencontre des habitants de la commune le 27 avril de 14H à 16H.**
- Info : l'ordinateur de la secrétaire de mairie a été remplacé pour un montant de 718,61 €.
Le marquage au sol en traversée du village a été réalisé par l'entreprise Signature.
- Dalle du terrain de pétanque et fermeture du préau. Christian envoie un mail aux associations pour avoir leurs avis

- Quelques dates :
 - * Lundi 15 mai : réunion CCMP sur transmission-reprise agricole à Bourg
 - * Mardi 16 mai 14H : cotech transfert de compétences Eau-Assainissement à Bourg
 - * Mercredi 17 mai 14H : rencontre avec Mme TACHON, ingénieure CNPF, en compagnie d'Olivier et G.Sabot pour rénovation routes forestières.
 - * **Samedi 3 juin matin : journée 2C Corvée-Convivialité.**
 - * **Dimanche 4 juin : vide-grenier à Graix.**
 - * **Dimanche 11 juin : concours de pétanque organisé par Graix Coeur du Pilat.**

- Prochain conseil : **9 Juin 2023 à 18H00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire de Graix,
Stéphane EXBRAYAT

Le secrétaire de séance,
Laetitia BERNE

Affiché le